Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 11

Artikel: La fenna que vâo pas férè vaccinâ
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-185715

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

virons d'Oron, et que la seigneurie d'Illens, sur la Sarine, n'a pas donné son nom aux quelques familles qui ont possédé cette terre

La famille d'Illens près Oron a d'abord formé deux branches : celle qui s'est fixée à Vevey et celle de St-Martin de Vaud.

Branche de Vevey. Rodolphe d'Illens, donzel, tenait sa cour de justice au vieux Mazel à Vevey en 1296 avec d'autres seigneurs des environs. Cette branche a donné un chanoine et un bailli de l'Evêque de Lausanne entre 1337 et 1392 et un Prieur de St-Sulpice, entre 1345 et 1402. En 1580, cette famille quitta Vevey et alla s'établir en France, dans la Bresse, où elle pourrait encore exister, puisqu'un officier du nom d'Illens se distingua dans la conquête de l'Algérie et mourut à Oran en 1843.

Branche de St-Martin de Vaud. Cette branche de la famille d'Illens s'est subdivisée en plusieurs autres, dont les principales sont celles de Romont, Moudon et Cugy près Payerne. Passons-les un peu en revue.

Branche de Romont. Cette branche a commencé à se fixer à Romont par un châtelain en 1320 ; elle a fourni aussi Antoine d'Illens, bailli de l'Evêque de Lausanne entre 1430 et 1464; cette branche s'est éteinte par le mariage de Louise d'Illens, Dame d'Arrufens au canton de Fribourg, avec Jaques Mestral de Vincy, aux environs de 1470. C'est de là qu'une branche des de Mestral de La Côte a gardé le nom d'Arrufens.

Branche de Moudon. Cette branche n'a pas été nombreuse ; elle possédait la co-seigneurie de Chapelle-Vaudanne sur Moudon ; elle s'est éteinte par le mariage de Marmette d'Illens avec Marmet de Blonay.

Branche de Cugy près Payerne. Cette branche a été nombreuse ; il paraît qu'elle s'est fixée à Cugy par le mariage de Rolet d'Illens avec Marguerite de Cugy aux environs de l'an 1356 ; elle y posséda des fiefs tant à Cugy qu'aux environs. D'autres membres de cette famille se fixèrent à Cossonay, à Baulmes, à Payerne et enfin à Lausanne, peut-être pour cause de religion. Toutes ces branches s'éteignirent successivement, sauf celle de Lausanne.

D'autres membres de ces diverses branches ont été : l'un, Abbé d'Hautcrêt, en 1329 ; d'autres ont été châtelains dans les localités suivantes : à Rue en 1301, 1487, 1528, à Cossonay en 1370, à Vufflens-la-Ville en 1407, à l'Isle en 1437, à Avenches en 1446.

Branche de Lausanne. Cette branche de la famille d'Illens procède de celle de Cugy. Jean d'Illens, donzel de Cugy, coseigneur de la Molière, qui épousa Rose d'Arnay et ensuite Pernette Guat, se fixa à Lausanne et y acquit la bourgeoisie en 1544; un autre d'Ylens, dont nous ignorons la provenance, acquit aussi la bourgeoisie en 1554 ou 1553. A ce moment-là, les admissions à la bourgeoisie de Lausanne furent nombreuses et rendues très accessibles, ensuite du zèle qui se manifestait de toutes parts en faveur de la réforme.

La branche de Lausanne a fourni un châtelain de St-Sulpice de 1550 à 1588 et beaucoup de magistrats à Lausanne, tels que bannerets, conseillers, justiciers. En 1750, environ, Marc-Guérard d'Illens, docteur ex-lois, était boursier, sa fille épousa Monsieur Arthaud van Berchem.

Deux sœurs d'une branche collatérale à celle ci-dessus restaient seules de leur nom à Lausanne ; l'une épousa M. Pache et vit encore, l'autre, Mademoiselle Georgine d'Illens, qui est morte le 7 mars 1880, était donc la dernière survivante du nom de cette ancienne famille, qui pourrait cependant se retrouver en France, descendant de la branche de Vevey. (1)

(1) Sur la fin du dernier siècle, une branche de la famille Bergier de Lausanne possédait la seigneurie d'Illens près Oron, ce qui pouvait présenter des avantages au point de vue du service militaire en Piemont.

Le chat bienfaisant.

Un minet, accablé du fardeau d'un grand âge,
Las de prendre souris, las de voler fromage,
Eut au fond de son cœur un amer repentir.
Je le comprends ; car, lorsqu'on doit partir,
On n'aime pas avoir un lourd bagage.
Cependant, et pour dire ici la vérité,
Je n'oserais jurer de la sincérité
De ce matou ; sa race est coutumière
De certains tours qui sentent l'Escobar ;
Elle est libre penseuse, et ne se trouble guère
En songeant au fatal départ.
Minet croyait que la vertu passive
Ne suffit point, et qu'un vrai changement
Se manifeste ouvertement
Par une bienfaisance active.
Sans renvoyer au lendemain,
Notre chat se mit en chemin.
Il était tout bouillant de zèle,
Allait, venait, courait, cherchait les malheureux,
Implorait la pitié des matous vertueux
Et puisait dans leur escarcelle.
Il demandait si bien, d'un air si langoureux,
Qu'il ne trouvait point de rebelle.
« Cet hiver, disait-il, est rude aux pauvres gens ;
On ne voit partout qu'indigents.
Laissez-moi vous parler d'une mère éplorée,
De quatre petits entourée.
Ils étaient presque morts de faim,
Quand le ciel conduisit mes pas vers leur demeure,
Un grenier !... Je sens que je pleure ;...
Ah ! donnez un morceau de pain,
Pour soulager ces douleurs méconnues. »
De tels propos plaisaient aux chattes ingénues.
Minet rentrait en son logis
Comblé de secours et d'offrandes.
Car il acceptait tout, les pièces les plus grandes
Et les morceaux les plus petits.
Puis il les dégustait, par motif de conscience,
Afin d'être bien sûr qu'ils n'étaient pas moisis,
Estimant à bon droit qu'un cadeau de lard rance
N'est pas acte de bienfaisance.
Alors, d'un pas leste et discret,
Minet commençait sa tournée ;
Jusqu'à la fin de la journée
Sa griffe incessamment s'ouvrait.
Et les pauvres, voyant leurs misères finies,
Adoraient ses traces bénies ;
Des miaulements élogieux
Suivaient notre chat en tous lieux.
Il en éprouvait de la gêne,
Mais toutefois, sans grande peine,
Il passa l'hiver de son mieux.

On devina le tour ; on sut que l'hypocrite
S'engraissait à faire le bien.
— Il fut maudit ? — N'en croyez rien ;
Il n'en eut que plus de mérite.
C'est un travers digne d'être noté,
Même parmi les gens de notre espèce.
Nous pardonnons à la coupable adresse
Qui sait parer la bassesse
Du manteau de la charité.

J. Besançon.

La fenna que vâo pas férè vaccinâ.

L'est prâo la moudâ per tsi no que ti lè dou âo trâi s'ans lo mâidzo vint po vaccinâ lè petits ein-

fants. Ye s'établit dein la tsambra dè la municipalitâ ; on lâi baillè on saladier dzauno pliein d'édhie, on bocon dè savon et on panaman proupro ; et quie, ye recoussè sè mandzès dè veste, preind son garni et sa botollietta iô l'est lo vaccin, et hardi : à mésoura que clliâo fennès apportont la marmaille, ye fâ à clliâo z'einfants coumeint se lè volliâvè eintâ pè lo bré. Quand n'a perein dè cé vaccin, l'ein repreind su ion po ein mettrè à ne n'autro et on âmè prâo que lo preignè su on bio bouébo bin grasset petout què su on femelin. On dit que dè vaccinâ lè z'einfants, cein lâo grâvè dè veni crottus, kâ on n'âme diéro avâi la frimousse coumeint 'na potse péchà et portant cein ne fâ rein qu'âi ge, kâ lè grâlâ sont d'asse brâvès dzeins què lè z'autro et sont mémameint bin dè pe solido, que sont dû coumeint lè pierrès.

Y'a on part dè teimps lo mâidzo est don venu per tsi no et totès lè fennès dâo veladzo qu'aviont dâi petits einfants lè z'ont portâ, hormi la Janette à Quinqueneau que n'a pas volliu ein oûrè parlâ.

— Veni-vo pas, se lâi fâ la Françoise à Tique, sa vesena ?

— Oh ! na fâi na, se le repond.

— Vo z'ai too et vo porriâ bin vo z'ein repeintrè.

— Oh ! nefâ et y'aré bin onco dozè z'einfants, diabe lo ion que farè revaccinâ ; cein ne lâo fâ pas mé què dè cratchi que bas. Vouâiti-vâi mon gros, lo Jules, l'a portant bien étâ vaccinâ, qu'on desâi que l'est su li que cein avâi lo mi prâi ; eh bin ! cein ne lâi a pas gravâ l'an passâ dè sè trossâ lo mémo bré ein tcheseint avau noutron premiolâi. — Tot cein, c'est dâi folérâ, dè la tcharlatanéri, et l'âi vu pas portâ lo petit.

Un habitant de Bussigny, qui, depuis plusieurs années, n'avait pas revu son ami Buttet, de Froideville, se décida tout à coup à lui faire une visite. C'était au mois d'août de l'année dernière. Il partit par un temps superbe et passa une agréable journée chez son ami, avec lequel il dégusta plus d'une bouteille sous le vieux tilleul qui ombrage la petite fontaine située près de la maison.

Vers le soir, et lorsqu'il s'apprêtait à reprendre le chemin de Bussigny, quelques gros coups de tonnerre se firent entendre, suivis d'une averse tellement abondante que tous les petits ruisseaux, toutes les rigoles de Froideville roulaient à gros bouillons les eaux boueuses qui s'y déversaient de toutes parts.

— Il te faut coucher chez nous, David, dit Buttet ; nous aurons la pluie toute la nuit et le temps est vraiment trop laid pour te mettre en route.

— C'est vrai, dit l'autre, je te remercie..... si ça ne vous dérange pas.

— Aucunement, tiens, voilà la *Semaine*, lis un instant pendant que je vais traire la Boucharde et que ma femme nous met cuire un saucisson.

Un quart d'heure plus tard, Buttet revient à la « chambre de devant » où il avait laissé son ami... personne !... On s'inquiète, on cherche autour de la maison et de la cave au grenier, rien.

Après avoir soupé et vainement attendu, Buttet et son épouse donnèrent un tour de clé à la porte d'entrée et se couchèrent en répétant alternativement : « Mais où diantre ce David peut-il avoir passé ? »

Il s'était écoulé près de deux heures depuis que l'ami de Bussigny avait disparu, lorsque Buttet fut brusquement réveillé par trois gros coups de canne frappés à la porte.

— Qui est là ? cria-t-il.

— C'est moi. Bien fâché de te déranger, mais je suis trempé à fond ; il en tombe comme si on la versait.

— Mais, au nom du ciel, d'où viens-tu ?...

— Tu connais ma femme, répond David, qui ruisselait. Toute la nuit elle aurait été en souci de moi, et je suis vite allé lui dire que je coucherais ici.

Le *Voltaire* contient généralement de charmantes choses ; nous trouvons entr'autres dans un de ses derniers numéros cette fine étude de mœurs tracée par la plume toujours spirituelle de M. Eugène Chavette, sous le titre : *Le Dîner de l'Elysée:*

Après avoir boudé toute la journée, Madame se décide à faire connaître le motif de son mécontentement.

Madame. — Je m'étonne, monsieur Duflost, que vous qui, quand vous étiez dans les affaires, vous montriez si fier de voir, dans le Bottin, votre nom, suivi de la désignation N. C., *notable commerçant*, n'ayez été invité à aucune de ces ripailles officielles qui ont eu lieu cette semaine.

Monsieur. — Dam ! que veux-tu ? Ces gens-là se régalent entre eux. Ils sont là un tas de généraux, sénateurs ou députés qui se connaissent tous ; ça les met à l'aise pour se déboutonner au dessert et causer de leurs affaires.

Madame *secouant la tête d'un air de doute.* — M'est avis que si vous n'êtes pas invité, c'est que..... je connais votre langue d'enfer..... vous aurez dit quelque mal de M. Grévy.

Monsieur. — Que diable veux-tu que j'aie pu dire de M. Grévy ? Je ne lui ai jamais parlé de ma vie... On m'a montré un jour un monsieur, et quelqu'un m'a soufflé : c'est M. Grévy. Moi j'ai fait : Ah ! vraiment ?... et à cela se sont bornés tous mes rapports avec le premier magistrat de la République qui, je le reconnais, sont insuffisants pour me mériter une invitation à dîner.

Madame. — Ah ! ils la mènent douce, certains de MM. les députés... Toujours les mêmes ! je suis leurs noms dans les journaux... Tenez il y en a un. J'en suis à me demander s'il n'a pas les cuisses creuses ou s'il n'apporte pas un panier, car je ne sais vraiment pas où il peut fourrer tout ce qu'on lui sert. Chaque fois qu'on rend compte d'un de ces dîners officiels, je me dis : « Voyons s'il en était... » Et ça ne rate jamais, je trouve son nom en tête... Et ce que je dis de lui, je pourrais le dire de vingt autres législateurs, qui ne quittent pas la fourchette... Ah ! ils ont là une jolie place, vos messieurs les députés ! De bons appointements et nourris ! A ce prix-là, on peut veiller sur la France *(sévèrement)*. Et dire que, si vous aviez eu deux onces d'amour-propre, vous devriez tonner aussi du haut de la tribune.

Monsieur. — Avec ça que je me pose en orateur... et puis, vois-tu, Louloute, je ne suis pas ambitieux.

Madame. — Dites plutôt que vous n'êtes qu'un égoïste. Quand on n'est pas ambitieux pour soi-même, on l'est pour sa femme. Croyez-vous donc que je ne serais pas flattée, quand les journaux raconteraient une de ces fêtes, de voir figurer mon nom avec l'épithète de toute belle,... car il suffit d'être la dame d'un de ces messieurs pour que les reporters écrivent aussitôt :